

■ RENSEIGNEMENTS

2 sites internet :

Particuliers, collectivités et professionnels de l'aménagement :

■ igc-versailles.fr permet d'accéder rapidement à différents renseignements techniques. Plusieurs services géographiques en ligne sont ainsi facilement accessibles : zonages par département, avancement de la cartographie des cavités.

Professionnels de l'immobilier et particuliers :

■ igc-essonne-valdoise.yvelines.fr permet la délivrance par écrit de renseignements concernant la présence, la position et la nature des anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavités abandonnées par rapport à des parcelles ou propriétés. Ceci, en contrepartie d'une redevance.

■ CONTACTS

■ Accueil téléphonique :

01 39 07 56 00

Du lundi au vendredi aux heures ouvrables

■ Accueil du public :

Uniquement sur rendez-vous

11, avenue du Centre - Bâtiment Alpha
78 280 Guyancourt

■ Adresse postale :

Inspection Générale des Carrières
2, place André Mignot
78 012 Versailles Cedex



© N. Duprey – CD78

INSPECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES

Service interdépartemental
(78, 91, 95)

■ QUI SOMMES-NOUS ?

L'Inspection Générale des Carrières (**Cavit**^Y **Sein**^E et **O**[']**ise**) est un service du Conseil départemental des Yvelines exerçant ses missions pour le compte de trois départements (78, 91, 95).

■ NOS MISSIONS

La connaissance des aléas liés aux cavités souterraines est une ressource indispensable pour anticiper les risques sur les aménagements, les constructions ou les activités.

Il est important, dans un contexte de forte urbanisation, pour les territoires et en particulier pour les collectivités compétentes en matière d'urbanisme, d'intégrer cette connaissance et de la capitaliser dans le temps.

L'Inspection Générale des Carrières (**Cavit**^Y **Sein**^E et **O**[']**ise**) assure une gestion des risques liés aux cavités souterraines en priorité sur les voiries et domaines départementaux

■ **Surveillance** et inspection des cavités abandonnées accessibles

■ **Analyse** de première urgence des mouvements, tassements ou effondrements de terrains ;

■ **Assistance** à maîtrise d'ouvrage pour des travaux de reconnaissance de sol et de consolidation de sol.

■ NOS MISSIONS POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

■ Cartographie

Le service élabore les zones et des plans des cavités et communique gracieusement aux communes (ou aux groupements) ces documents (ces données sont payantes pour les tiers). Cette compétence communale (conformément à l'article L563-6-I du Code de l'Environnement) est en effet mutualisée par les Départements compte tenu du nombre important de communes concernées par ces problématiques. A cet effet, si une collectivité a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine abandonnée inconnue, elle doit en informer le Préfet ainsi que le Président du Conseil départemental concerné.

Les données de l'IGC restent la propriété des Départements et les Communes (ou les groupements) ne peuvent pas les communiquer ni les publier sans autorisation préalable.

■ Projets d'aménagements

Le service exerce une mission sans contrepartie, de renseignements techniques et de recommandations auprès des collectivités. Il peut dans ce cadre être interrogé par les services instructeurs des documents d'urbanisme.

La procédure de consultation est dématérialisée et les dossiers doivent être communiqués par mail sur igc-urba@yvelines.fr. Seuls sont traités sur cette adresse mail les dossiers d'urbanisme communiqués par un service instructeur d'une collectivité territoriale. Toute autre demande est rejetée.

■ Expertise de première urgence

Le service intervient à la demande des maires en cas de sinistre (effondrement) lié à la présence de cavages par la mise à disposition gratuite d'un expert directement en téléphonant au service (01-39-07-56-00) pendant les heures ouvrables ou en passant par le S.I.D.P.C. ou le S.D.I.S (fixe 18 - mobile 112).

■ Visites de surveillance

L'Inspection Générale des Carrières peut prêter son concours dans la limite de ses ressources disponibles, pour effectuer des contrôles de stabilité des carrières souterraines abandonnées sous le patrimoine des collectivités. Cette prestation se fait dans le cadre de convention et est facturée.

■ AUTRES ACTIVITÉS

■ Renseignements

■ Vente de plans

■ Contrôle et archivage des dossiers des travaux et des études communiqués au service

■ Vidéo en forage pour les cavités inaccessibles

■ Études concernant les aléas liés aux cavités souterraines



Cavit^Y Sein^E et Vo^{ise}

- 3 départements
- 30 intercommunalités
- 244 communes



Yvelines
Le Département

En cas d'effondrement : fixe 18 - mobile 112